



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.12

N° de la demande : 2012-0438
Demande : Modification de l'étiquette du produit, nouveau site
Produit : Herbicide Arsenal PowerLine
N° d'homologation : 30203
Matière active (m.a.) : Imazapyr (présent sous forme de sel d'isopropylamine)
N° de document de l'ARLA : **2277854**

Contexte

L'herbicide Arsenal PowerLine est homologué pour une application seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide Banvel VM (numéro d'homologation 29249) ou du glyphosate dans des zones non agricoles pour la suppression de nombreuses herbes et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces et pour la suppression de certaines plantes ligneuses décidues. L'herbicide Arsenal PowerLine est également homologué pour une pulvérisation à bas volume (de 50 à 200 L/ha d'une solution de 1 à 1,5 %) en association avec un agent surfactant non ionique pour la suppression des broussailles, plus précisément le tremble, le sapin, l'érable, le peuplier et l'épinette.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette afin d'y ajouter l'application au moyen d'un pinceau ou en pulvérisation pour la suppression de plusieurs essences et broussailles ligneuses sur les surfaces de souches fraîchement coupées.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'application de l'herbicide Arsenal PowerLine sur les souches pour la suppression du recrû est un ajout au profil d'utilisation de l'imazapyr. Comme la dose d'application est plus élevée et que les appareils d'application sont différents des utilisations déjà homologuées, une évaluation quantitative des risques a été réalisée pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application. Aucun risque préoccupant n'a été relevé.

Évaluation environnementale

Aucune nouvelle donnée d'évaluation environnementale n'est requise en appui aux modifications de l'étiquette pour l'herbicide Arsenal PowerLine. L'ajout de l'utilisation comme traitement des souches et les modifications de l'étiquette sont jugés acceptables du point de vue environnemental. L'étiquette est adéquate du point de vue de la protection de l'environnement.

Évaluation de la valeur

Selon une évaluation des données soumises tirées de neuf essais menés (2008-2009) au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, l'herbicide Arsenal PowerLine sous forme de solution à 9,0 % appliqué au moyen d'un pinceau ou en pulvérisation devrait permettre la suppression du recrû des souches de l'aulne, du tremble, du bouleau, du merisier, du cornouiller, de l'érable, du chêne, du peuplier, du saule et du sorbier.

Dans les études présentées, l'application d'une solution à 9,0 % sur les souches permettait généralement une importante suppression du recrû de plusieurs essences décidues. De plus, le traitement des souches est homologué aux États-Unis depuis 2007 pour des concentrations allant de 6,3 % à 9,4 %. Cette plage de concentrations est étayée pour l'homologation au Canada et offre la même souplesse aux préposés à l'application au Canada qu'aux États-Unis (la concentration est choisie selon le diamètre des souches à traiter).

Aucune donnée sur l'efficacité n'a été présentée pour le frêne (*Fraxinus* spp.). Toutefois, comme les données présentées pour plusieurs arbres à feuilles larges décidus ont démontré une suppression générale du recrû des souches, et comme l'homologation américaine de l'étiquette de l'herbicide Arsenal PowerLine comprend l'allégation de la suppression du recrû des souches de feuillus mixtes et que le frêne figure dans les espèces de broussailles visées, l'allégation de suppression du recrû des souches de frêne est étayée.

La recommandation d'ajouter un agent surfactif non ionique à 0,25 % v/v pour accroître l'absorption de l'herbicide dans le cambium présentant un cal partiel est étayée, car elle figure sur l'étiquette américaine depuis 2007. De plus, la recommandation d'ajouter un agent surfactif non ionique à cette concentration figure déjà sur l'étiquette canadienne pour des applications foliaires à bas volume de l'herbicide Arsenal PowerLine pour la suppression des broussailles.

L'application de l'herbicide Arsenal PowerLine sur des souches devrait être une solution efficace pour la gestion de la végétation ligneuse dans les zones non agricoles, particulièrement dans les droits de passage, permettant l'utilisation d'une plus petite quantité d'herbicide que celle utilisée pour les traitements généralisés et la réduction de l'exposition des zones et de la végétation non ciblées.

Conclusion

Après examen de la présente demande, l'ARLA estime que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Arsenal PowerLine afin d'inclure son application sous forme de solution de 6,3 à 9,4 % appliquée au moyen d'un pinceau ou en pulvérisation pour la suppression du recrû des souches de l'aulne, du frêne, du tremble, du bouleau, du merisier, du cornouiller, de l'érable, du chêne, du peuplier, du saule et du sorbier. Un agent surfactif non ionique à 0,25 % v/v peut être ajouté pour accroître l'absorption dans le cambium présentant un cal partiel.

Références

2155344 2012, Trial Reports for Efficacy Evaluations of Arsenal PowerLine - Brush, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.